

# Islam, le long chemin de la reconnaissance étatique

SUISSE • Deux associations se disent sur la voie de la création d'une «communauté religieuse nationale».

**ARIANE GIGON, ZÜRICH**

Dans le dernier journal «Sonntag», la Fédération des organisations islamiques de Suisse (FOIS) et la Coordination des organisations islamiques de Suisse (KIOS) ont annoncé vouloir élire un «Parlement religieux» national en fin d'année, parlement qui représenterait les 400 000 musulmans vivant en Suisse. L'objectif déclaré est d'obtenir une reconnaissance étatique.

L'islamologue et spécialiste des religions Andreas Tunger-Zanetti, coordinateur du Centre d'études des religions de l'Université de Lucerne et collaborateur du Centre pour la religion, l'économie et la politique entre les universités de Bâle, Lausanne, Lucerne et Zurich, estime qu'il reste encore beaucoup d'obstacles avant une reconnaissance étatique.

**Avez-vous été surpris par les projets des deux organisations islamiques?**

**A. Tunger-Zanetti:** Non, car leurs travaux n'étaient en rien secrets. Elles tra-

vailent depuis trois ans avec des spécialistes du droit et des personnalités reconnues. Dans la réalité suisse, la reconnaissance juridique et politique n'intervient toutefois qu'après une reconnaissance de fait par la société civile. Dans les cantons de Genève, Vaud, Fribourg, Argovie, Bâle-Ville, Lucerne et Zurich, les organisations islamiques ont déjà une organisation faitière et elles effectuent bien souvent un bon travail, en collaboration avec les autorités, pour régler des problèmes concrets. Elles assistent par exemple les associations locales et les autorités communales pour établir des carrés confessionnels, dont une dizaine existent aujourd'hui.

**Quels obstacles voyez-vous sur la voie d'une reconnaissance?**

L'islam a un problème structurel. Il n'a pas d'Eglise: il suffit de prononcer la profession de foi à haute voix et devant des témoins, pour être musulman et appartenir à la communauté; il n'y a pas de prêtre consacré, pas de

sacrements et pas de registre des pratiquants. C'est une religion relativement égalitaire, faiblement structurée. Or, en Suisse, le rapport entre les Eglises et l'Etat est réglé depuis des siècles. Quelle est la meilleure organisation possible en Suisse lorsqu'une religion n'a pas de structure à l'origine?

**Mais vous ne remettez pas en cause la volonté de reconnaissance?**

La FOIS et la KIOS suggèrent que la majorité des musulmans aspirent à ce que l'islam soit reconnu juridiquement. Je nourris cependant quelques doutes. J'ai l'impression que cette majorité n'existe que chez les musulmans pratiquants, et c'est du reste leur bon droit. Mais les pratiquants ne représentent, selon notre calcul, que 15% environ, soit 60 000 personnes, des 400 000 musulmans de Suisse. Cela correspond à la proportion de croyants dans les autres pays d'Europe. Ceci n'est en rien un argument contre une reconnaissance, évidem-

ment, mais qui sont les musulmans qui souhaitent être représentés par une «Eglise» nationale et qui décide qui est musulman? Aucune organisation ne pourra prétendre parler pour la majorité non pratiquante qui, à mon avis, souhaite avant tout être reconnue et acceptée dans un sens très général.

**Cette initiative ne vise-t-elle pas, plutôt, à unir les musulmans de l'intérieur?**

Oui, je le pense. Les musulmans ont déjà plusieurs associations faitières en Suisse. Il y a les Albanais, les Bosniaques et les Turcs ou encore les Alévites, qui ne sont pas d'accord sur leur identité musulmane. Je crois qu'il est trop tôt pour un mouvement unifié. Peut-être la FOIS et la KIOS ont-elles voulu montrer qu'il n'y avait pas que le Conseil central islamique ou le Forum pour un islam progressiste, qui rassemblent plutôt des individus que des communautés locales. Mais ces organisations voudront aussi avoir leur mot à dire... Et même dans les com-

munautés locales, je vois la base plutôt sceptique, ou même avoir une position de rejet.

**Une organisation nationale ne pourrait pas se passer du travail dans les cantons...**

Absolument. La reconnaissance de droit public et la perception d'impôts relèvent de la compétence des cantons. Elle s'applique d'ailleurs à une organisation religieuse concrète, pas à une religion au sens général. Du reste, la Communauté des chrétiens (anthroposophes) a obtenu, en septembre dernier, la reconnaissance cantonale à Bâle-Ville. Deux demandes de reconnaissance, de l'Eglise néo-apostolique et des Alévites, ont été déposées au Grand conseil de ce canton. La nouvelle Constitution de 2005 permet en effet une reconnaissance de droit privé. Si la demande est acceptée, les Alévites seraient la première communauté musulmane reconnue en Suisse. Même sans cela, dans notre pays, la multiplicité des religions est déjà visible. LA LIBERTÉ